

**GLOBAL X**

par Mirae Asset



# **FNB GLOBAL X ACTIF ACTIONS PRIVILÉGIÉES**

(AUPARAVANT, FNB HORIZONS ACTIF ACTIONS PRIVILÉGIÉES)

## **(HPR : TSX)**

RAPPORT INTERMÉDIAIRE | 30 JUIN 2024

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

# Table des matières

## **RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS**

Analyse du rendement du Fonds par la direction . . . . .	5
Faits saillants de nature financière . . . . .	10
Rendement passé . . . . .	13
Sommaire du portefeuille de placements . . . . .	14

<b>RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE . . . . .</b>	<b>16</b>
--	-----------

## **ÉTATS FINANCIERS**

États de la situation financière . . . . .	17
États du résultat global . . . . .	18
États de l'évolution de la situation financière . . . . .	19
États des flux de trésorerie . . . . .	20
Tableau des placements . . . . .	21
Notes afférentes aux états financiers . . . . .	28

## Message du chef de la direction

Nous n'en sommes qu'à la moitié de 2024 et cette année est déjà l'une des plus importantes et des plus marquantes de notre histoire.

Après avoir annoncé publiquement notre intention de procéder au début du mois de mars au repositionnement de la marque, nous avons terminé le processus de changement de nom de Horizons ETFs pour celui de Global X Investments Canada Inc. (« **Global X** ») le 1<sup>er</sup> mai 2024.

Notre décision de repositionner la marque auprès d'investisseurs comme vous était motivée par le désir d'offrir aux Canadiens le meilleur des deux mondes : la force, la portée étendue et le réseau mondial d'experts qui sont associés à la marque Global X reconnue à l'échelle internationale, ainsi que l'expertise et le soutien locaux continus que nous offrons pour évoluer dans le monde canadien des investissements.

En intégrant la plateforme Global X, nous faisons partie d'une organisation plus importante, comptant au delà de 100 milliards de dollars d'actifs de FNB sous gestion dans le monde, soutenus par notre société mère, Mirae Asset, qui a plus de 800 milliards de dollars d'actifs dans 19 pays et marchés.

Par ailleurs, notre gamme de FNB – l'une des plus importantes et des plus anciennes au Canada – continue de se négocier selon les symboles et les mandats initiaux, tandis que les fonds de la marque Horizons portent maintenant le nom de Global X. Une autre décision prise en tenant compte des intérêts de nos investisseurs.

Cette année et dans les années à venir, nous demeurons déterminés à aider les Canadiens à s'y retrouver dans les tendances émergentes qui façonnent les marchés et à en tirer parti, tout en offrant des solutions de placement et une expérience client exceptionnelles.

Je suis fier de souligner d'autres progrès réalisés par Global X depuis le début de l'année, au sein de notre entreprise et pour nos investisseurs.

En juin, Global X a été reconnu en tant que fournisseur de FNB de l'année lors des Wealth Professional Awards 2024. Ce prix récompense le cabinet de gestion d'actifs exceptionnel qui se spécialise dans les fonds négociés en bourse (FNB) et qui offre constamment des services-conseils de qualité supérieure tout en repoussant les limites de l'innovation et des meilleures pratiques sectorielles pour les 12 derniers mois. Cette reconnaissance témoigne de notre engagement à offrir des solutions de placement de grande qualité et souligne la position de Global X en tant que chef de file du secteur canadien des FNB.

En mai, nous avons lancé le plus grand nombre de fonds de notre histoire, soit 17 nouveaux FNB.

En partenariat avec les principaux fournisseurs d'indices mondiaux, notamment Nasdaq, S&P et MSCI, nous avons élargi notre gamme de FNB d'actions essentiels, qui offre une exposition aux indices de référence à faible coût, avec 15 nouveaux FNB, y compris des stratégies de superposition d'options d'achat couvertes innovantes et à faible effet de levier. Notre gamme élargie de FNB d'actions essentiels vise à permettre aux Canadiens d'investir comme ils le veulent, qu'ils recherchent un plus grand potentiel de revenu, un potentiel de croissance accru ou les deux.

Sur le plan thématique, les mandats des nouveaux FNB lancés ont porté sur la révolution émergente de l'IA, par l'entremise du FNB Global X Indice intelligence artificielle et technologie (« **AIGO** »), et sur les géants mondiaux d'aujourd'hui, par l'entremise du FNB Global X Indice Top 10 d'actions de valeurs sûres en innovation (« **TTTX** »).

Beaucoup d'autres lancements intéressants sont envisagés pour 2024, et je serai ravi de vous communiquer d'autres détails sous peu.

À Global X, nous misons sur l'innovation dans tout ce que nous faisons. Qu'il s'agisse de nos origines en tant que l'un des premiers fournisseurs de FNB au Canada ou de notre fière tradition de lancement de produits de placement inédits, nous sommes guidés par l'audace, une vision et un engagement à offrir une qualité et une expérience client exceptionnelles.

La devise de notre nouvelle marque est « Valoriser l'investissement grâce à l'innovation » et nous nous engageons à être là, à vos côtés, pour vous aider à explorer tout un univers de possibilités d'investissement et d'occasions à l'échelle mondiale.

Je vous remercie de votre soutien indéfectible.

Salutations cordiales,



Rohit Mehta  
Président et chef de la direction de Global X Investments Canada Inc.

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du FNB Global X Actif actions privilégiées (auparavant, FNB Horizons Actif actions privilégiées) (« HPR » ou le « FNB ») fait état des faits saillants de nature financière et est compris dans les états financiers intermédiaires non audités du fonds de placement. Il est possible d'obtenir gratuitement, auprès du gestionnaire du FNB, soit Global X Investments Canada Inc. (« Global X » ou le « gestionnaire »), une copie des états financiers intermédiaires non audités, des états financiers annuels audités, du rapport intermédiaire ou du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds, un exemplaire du document traitant des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille, en composant (sans frais) le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745 pour la région de Toronto, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, ou en consultant notre site Web au [www.globalx.ca](http://www.globalx.ca) ou celui de SEDAR+ au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs concernant des événements, résultats, circonstances, rendements futurs ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt l'opinion de la direction quant à des événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent la formulation d'hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, conditions, mesures ou événements réels diffèrent grandement des objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels pourraient différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs, y compris notamment les conditions de marché et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité dans lesquels le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Le lecteur est prié de comprendre que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive et que, s'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour décider d'investir ou non dans le FNB, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs ainsi qu'aux autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf si la législation pertinente l'y contraint.

## Analyse du rendement du Fonds par la direction

### Objectif et stratégies de placement

L'objectif de placement de HPR est de procurer un revenu de dividendes et de préserver le capital en investissant principalement dans des actions privilégiées (y compris des titres convertibles en actions privilégiées) de sociétés canadiennes. HPR peut également investir dans des actions privilégiées de sociétés situées aux États-Unis, des titres de créance (y compris des billets avec remboursement de capital à recours limité (les « billets RCRL »), tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB) d'émetteurs canadiens et américains, d'autres titres générant un revenu, ainsi que des titres de capitaux propres canadiens et des fonds inscrits en bourse, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB.

Le sous-conseiller, Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « sous-conseiller »), a recours à la recherche fondamentale pour choisir des titres de sociétés qui, selon l'avis du sous-conseiller sur le secteur et les perspectives de croissance de la société, devraient être inclus dans le portefeuille de placements du FNB. Une analyse approfondie de crédit de chaque titre et une évaluation du profil de risque de chaque société sont effectuées afin de confirmer la sélection et la pondération relative de chaque titre détenu par le FNB. HPR investit principalement dans des actions privilégiées et des titres convertibles en actions privilégiées d'émetteurs canadiens dont les titres de créance ont, en général, une cote de solvabilité correspondant au moins à une catégorie de bonne qualité au moment de l'achat.

## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

HPR peut également investir dans des actions privilégiées (y compris des titres convertibles en actions privilégiées) de sociétés situées aux États-Unis, des titres de créance (y compris des billets RCRL et d'autres titres assimilables à des titres de créance) d'émetteurs canadiens et américains, d'autres titres générant un revenu, ainsi que des titres de capitaux propres canadiens et des titres de fonds inscrits en bourse.

HPR peut également investir dans des titres de capitaux propres canadiens qui offrent un rendement boursier intéressant et dans des titres de fonds inscrits en bourse qui versent un revenu de dividendes.

En prévision de conditions défavorables ou en réaction à de telles conditions ou à des fins défensives, HPR peut temporairement détenir une partie de son actif en espèces ou dans des instruments du marché monétaire, des obligations ou d'autres titres de créance qui, généralement, ne sont pas supérieurs à 20 % de l'actif net du FNB.

Le sous-conseiller peut acheter des titres d'émetteurs qui sont apparentés ou associés au sous-conseiller. Le sous-conseiller peut se fonder également sur des dispenses des autorités de réglementation en valeurs mobilières lui permettant d'acheter des titres d'un émetteur apparenté au sous-conseiller, si certaines conditions sont respectées. Le placement doit également être approuvé par le comité d'examen indépendant (« CEI ») et il doit respecter d'autres dispositions du Règlement 81-107.

HPR peut conclure des opérations de prêt de titres dans la mesure permise par les lois sur les valeurs mobilières applicables. HPR peut également investir dans des instruments dérivés seulement à des fins de couverture des devises.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus du FNB pour une explication détaillée des restrictions de HPR en matière de placement.

### Risques

Le gestionnaire examine le niveau de risque du FNB au moins une fois l'an, et lorsque l'objectif de placement ou les stratégies de placement du FNB ont changé de façon importante. Aucun changement n'a influé de manière importante sur le niveau du risque global auquel le FNB a été exposé au cours de la période. Le niveau de risque actuel du FNB est : moyen.

Les niveaux de risque sont déterminés en fonction de la volatilité historique du FNB, calculée selon l'écart-type entre son rendement et sa moyenne. La catégorie de risque du FNB peut changer au fil du temps et la volatilité historique n'est pas représentative de la volatilité future. Règle générale, le niveau de risque du FNB lui est assigné d'après un écart-type de son rendement sur 10 ans et le rendement de l'indice sous-jacent ou d'un substitut applicable. Si le gestionnaire juge que les résultats obtenus selon cette méthode ne sont pas représentatifs de la volatilité future du FNB, le niveau de risque peut être déterminé en fonction de la catégorie du FNB. Les niveaux de risque ne devraient pas tenir lieu de solution de rechange à une évaluation complète et appropriée du caractère adéquat du placement ou à son évaluation financière par un conseiller en placement.

Une liste des risques et une description complète de chaque risque auxquels un placement dans le FNB est exposé sont présentés dans le prospectus le plus récent du FNB. Il est possible de se procurer le prospectus le plus récent en accédant au site [www.globalx.ca](http://www.globalx.ca) ou au site [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), ou encore en communiquant directement avec Global X Investments Canada Inc. (se reporter à l'information à ce sujet fournie à la dernière page du présent document). **Les investisseurs éventuels devraient lire le prospectus le plus récent du FNB et prendre en considération la description exhaustive des risques fournie dans celui-ci avant d'acheter des parts.**

## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

### Résultats d'exploitation

Pour la période close le 30 juin 2024, les parts du FNB ont produit un rendement de 17,32 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. En comparaison, le rendement de l'indice d'actions privilégiées S&P/TSX (l'« indice ») s'est établi à 14,19 % pour la même période.

L'indice d'actions privilégiées S&P/TSX est conçu pour suivre la performance des actions privilégiées canadiennes. Les actions privilégiées prévoient le versement de dividendes à un taux déterminé et elles ont préséance sur les actions ordinaires en ce qui concerne le versement de dividendes et la liquidation des actifs.

### Revue générale du marché

Les rendements obligataires nord-américains ont augmenté et la courbe de rendement s'est accentuée au cours du premier semestre de l'année 2024. Aux États-Unis, l'économie a été résiliente et l'inflation est demeurée élevée, et l'on s'attendait à ce que la Réserve fédérale américaine (la « Fed ») doive maintenir les taux plus élevés, plus longtemps. Puis, les données économiques ont finalement commencé à signaler un ralentissement, ce qui montre que la politique monétaire restrictive contribue à modérer l'économie. Plus tard au premier trimestre, un atterrissage en douceur est devenu de plus en plus probable, situation nécessitant des baisses de taux d'intérêt avant la fin de l'année. La Fed a cependant encore besoin d'autres indications que l'inflation diminue avant de commencer à assouplir sa politique monétaire. À la fin de mars, les investisseurs prévoyaient que la Fed réduirait son taux de 70 points de base en 2024 pour le ramener à 4,63 %, et la première baisse de 25 points de base était attendue au plus tard en juillet. À la fin du deuxième trimestre, on prévoyait des réductions de seulement 40 points de base pour l'année, la première baisse étant maintenant prévue en novembre. Au début du trimestre, le marché ne prévoyait qu'une seule baisse de taux vers la fin de l'année.

La Banque du Canada a réduit son taux cible du financement à un jour, le faisant passer de 5,00 % à 4,75 % en juin. Étant donné l'offre excédentaire dans l'économie canadienne et la baisse de l'inflation, la Banque du Canada a bon espoir de pouvoir atteindre sa cible d'inflation de 2 % au fil du temps. Par conséquent, le Conseil des gouverneurs de la Banque du Canada a déclaré que la politique monétaire n'avait plus besoin d'être aussi restrictive et a réduit son taux directeur de 25 points de base. L'inflation a reculé par rapport aux sommets de 2022 et l'ampleur des hausses de prix s'est amoindrie. Depuis le début de 2024, l'inflation globale est passée de 3,5 % à 2,9 % et l'inflation de base a reculé en moyenne de 70 points de base pour s'établir à 2,9 %. Toutefois, les investisseurs ont été déçus en juin par les données récentes sur l'inflation, laquelle a légèrement remonté après avoir diminué pendant quatre mois consécutifs. Le marché s'attend maintenant à ce que la Banque du Canada réduise seulement deux fois son taux en 2024 pour le ramener à 4,25 %, la prochaine baisse étant prévue en septembre. À un certain moment, les investisseurs s'attendaient à des réductions supplémentaires de 75 points de base avant la fin de l'année. Dans ce contexte, les écarts sur les obligations provinciales à moyen terme et sur les obligations de sociétés ont diminué de quatre points de base dans les deux cas, pour se fixer respectivement à 55 points de base et à 149 points de base.

Le marché des actions privilégiées canadiennes s'est très bien comporté au premier semestre de l'année, mais il a été volatil. Le rendement de l'indice d'actions privilégiées S&P/TSX s'est établi à 14,19 % et celui de l'indice Solactive Laddered Canadian Preferred Share (composé exclusivement d'actions privilégiées à taux révisable) à 17,09 %. Cette catégorie d'actifs a été essentiellement soutenue par les rachats, par les banques, des titres à taux révisable déterminé assortis d'un taux révisable faible et par la vigueur des titres hybrides et des billets avec remboursement de capital à recours limité (les « billets RCRL »). Les mouvements de capitaux qui ont été négatifs vers la fin du premier semestre expliquent le gros de la volatilité, surtout en juin. Le secteur financier, y compris les services financiers et les banques, a produit des rendements supérieurs, tandis que les secteurs des télécommunications et des services publics ont été à la traîne. Les titres à taux révisable déterminé ont continué de dégager des rendements supérieurs, tandis que la plupart des titres à taux variable et des actions perpétuelles à taux fixe ont fait l'inverse.

## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

### **Revue du portefeuille**

La performance de HPR est principalement attribuable à la surpondération des secteurs des services publics et de l'énergie ainsi qu'aux titres hybrides et aux billets RCRL. De plus, la sous-pondération des actions perpétuelles a contribué au rendement de HPR vers la fin du premier semestre.

Au cours du premier semestre, HPR a réduit sa position sur les banques et sur les titres à taux révisable en 2024, surtout en profitant des rachats, et a redéployé les fonds dans des titres bancaires qui seront révisés en 2025 et dans les secteurs de l'assurance, de l'énergie et des services publics. Le FNB a accru la pondération des titres dont le taux sera révisé plus tard en 2024, en 2025 et en 2026. HPR a augmenté sa surpondération des billets RCRL et des actions privilégiées institutionnelles en mettant l'accent sur les titres assortis d'un taux révisable faible ou moyen. Le FNB a aussi acquis le plus récent titre hybride de Capital Power.

### **Perspectives**

La Banque du Canada a amorcé le processus d'assouplissement de la politique monétaire, et le sous-conseiller s'attend à ce que ce processus se poursuive en 2024 et en 2025. Cependant, le sous-conseiller ne s'attend pas à ce que la Banque du Canada réduise son taux à chaque réunion jusqu'à ce qu'elle atteigne un niveau neutre. Le sous-conseiller s'attend à ce que les mesures ne soient pas uniformes, puisque la résilience de l'économie et les risques continuent de peser sur les perspectives d'inflation. L'économie américaine a été plus résiliente que celle du Canada, mais elle commence aussi à montrer des signes d'affaiblissement qui mèneront éventuellement à une baisse des taux d'intérêt de la Fed. La politique restrictive donne des résultats dans les deux pays, mais les décalages sont longs et variables. Le sous-conseiller s'attend à une volatilité accrue des taux d'intérêt à mesure que le marché passe à des taux plus bas, ce qui devrait offrir des occasions en matière de négociation. L'offre élevée d'obligations et les événements géopolitiques contribueront également à ce contexte. Les écarts de taux des obligations de première qualité sont proches des moyennes historiques à long terme. Le scénario de référence du sous-conseiller prévoit un atterrissage en douceur de l'économie, où l'économie au Canada affiche une croissance en deçà de son potentiel, mais ne tombe pas en récession, où l'inflation tend vers la cible en 2024 et en 2025 et où la Banque du Canada ramène les taux à un niveau neutre au cours de cette période. Le sous-conseiller se concentre aujourd'hui sur les secteurs de grande qualité ou sur les titres dont les écarts sont intéressants.

Le rendement moyen actuel des actions privilégiées canadiennes demeure à des niveaux intéressants d'un point de vue historique et il devrait augmenter sensiblement au cours des prochains trimestres et des prochaines années étant donné que les titres à taux révisable déterminés sont révisés en fonction d'un taux des obligations du Canada à 5 ans beaucoup plus élevé. Les banques et les émetteurs d'autres secteurs devraient continuer de racheter certaines actions privilégiées qui sont coûteuses par rapport aux nouvelles émissions de titres hybrides et de billets RCRL, ce qui devrait soutenir le marché des actions privilégiées canadiennes. La volatilité devrait demeurer importante au cours des prochains trimestres de 2024, sous réserve du calendrier et de l'ampleur des prochaines baisses de taux d'intérêt de la banque centrale dans le contexte actuel de faible croissance du produit intérieur brut canadien. Les mouvements de capitaux continueront de créer un peu de volatilité, car les investisseurs pourraient continuer d'avoir recours aux prises de profits. Le sous-conseiller est disposé à accroître le risque du portefeuille si des occasions se présentent et à faire des prises de profits si c'est nécessaire. Dans le contexte actuel, le sous-conseiller estime que les titres à taux révisable déterminés dont la révision aura lieu ultérieurement en 2024 et en 2025 offrent le meilleur potentiel risque-rendement étant donné qu'à son avis, le taux des obligations du Canada à 5 ans pourrait se maintenir au-dessus de 3 % au cours des prochains trimestres.

### **Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables**

Pour le semestre clos le 30 juin 2024, le FNB a généré un résultat global brut de 167 184 734 \$ tiré de ses placements et dérivés (y compris les variations de la juste valeur du portefeuille du FNB) par rapport à 11 774 884 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2023. Le FNB a engagé des frais de gestion, des charges d'exploitation et des frais de transaction totalisant 3 511 138 \$ (3 789 117 \$ en 2023), dont une tranche de 16 829 \$ (136 870 \$ en 2023) a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

Au cours de la période, le FNB a distribué un montant de 24 575 647 \$ aux porteurs de parts (30 699 048 \$ en 2023).

## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

### Présentation

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

### Événements récents

Outre ceux indiqués ci-après, il n'y a aucun événement récent lié au secteur, à la direction ou au FNB qui est pertinent pour le présent et l'avenir du FNB.

#### **Changement de dénomination**

Le 6 mars 2024, Horizons ETFs Management (Canada) Inc., gestionnaire de placements du FNB, a annoncé qu'il allait procéder à un changement de marque et adopter le nom de Global X Investments Canada Inc. en mai 2024. Le changement de dénomination ne devrait pas avoir d'incidence sur les activités quotidiennes du FNB. Les activités, le personnel et les responsabilités du gestionnaire de placements demeurent les mêmes.

#### **Changement de dénomination du FNB**

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> mai 2024, le nom du FNB Horizons Actif actions privilégiées a été changé pour FNB Global X Actif actions privilégiées. Le changement de dénomination du FNB a été effectué pour refléter la marque Global X.

### Transactions avec des parties liées

Des parties liées fournissent certains services au FNB, et ces relations sont décrites ci-après.

#### **Gestionnaire, fiduciaire et gestionnaire de placements**

Le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB est Global X Investments Canada Inc. dont l'adresse est le 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, société constituée en vertu des lois de l'Ontario.

Si le FNB investit dans d'autres FNB de Global X, Global X pourrait recevoir des frais de gestion relativement aux actifs du FNB investis dans ces FNB de Global X. De plus, tous les frais de gestion versés au gestionnaire (description détaillée à la page 12) sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global des états financiers du FNB ci-joints. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 figurent aux états de la situation financière.

## Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB de la présente période intermédiaire et des cinq derniers exercices. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités et des présents états financiers intermédiaires non audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels ou intermédiaires du FNB.

### Actif net par part du FNB

Période <sup>1)</sup>	2024	2023	2022	2021	2020	2019
<b>Actif net à l'ouverture de la période</b>	7,62	7,50	9,75	8,16	8,14	8,36
<b>Augmentation (diminution) liée à l'exploitation</b>						
Total des revenus	0,22	0,45	0,43	0,42	0,44	0,44
Total des charges	(0,03)	(0,05)	(0,06)	(0,06)	(0,05)	(0,06)
Profits (pertes) réalisé(e)s pour la période	(0,01)	(0,25)	0,11	0,17	(0,52)	(0,37)
Profits (pertes) latent(e)s pour la période	1,13	0,35	(2,31)	1,41	0,51	0,15
<b>Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation<sup>2)</sup></b>	1,31	0,50	(1,83)	1,94	0,38	0,16
<b>Distributions</b>						
À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)	(0,20)	(0,01)	–	–	–	–
À partir des dividendes	–	(0,40)	(0,38)	(0,33)	(0,38)	(0,38)
À partir des gains en capital nets réalisés	–	–	(0,06)	(0,06)	–	–
Remboursement de capital	–	(0,01)	–	–	(0,04)	(0,02)
<b>Total des distributions<sup>3)</sup></b>	(0,20)	(0,42)	(0,44)	(0,39)	(0,42)	(0,40)
<b>Actif net à la clôture de la période<sup>4)</sup></b>	8,73	7,62	7,50	9,75	8,16	8,14

1. Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités et des états financiers annuels audités du FNB.

2. L'actif net par part et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Les distributions de revenu, de dividendes et (ou) de remboursement de capital, le cas échéant, ont été versées en espèces, réinvesties dans des parts additionnelles du FNB, ou les deux. Les distributions de gains en capital, le cas échéant, sont versées en espèces ou non. Les distributions de gains en capital autres qu'en espèces sont réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB et consolidées par la suite. Elles sont déclarées en tant que distributions imposables et ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Ni le nombre de parts détenu par un porteur ni la valeur liquidative par part du FNB ne changent en raison d'une distribution de gains en capital autre qu'en espèces. Les distributions classées dans le remboursement de capital, le cas échéant, ont pour effet de diminuer le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Les caractéristiques des distributions, le cas échéant, sont déterminées après la fin de l'année d'imposition du FNB. Dans l'intervalle, aux fins de la présentation de l'information financière, les distributions sont classées au poste « À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes) ».

4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de la période.

**Faits saillants de nature financière** (suite)

**Ratios et données supplémentaires**

Période <sup>1)</sup>	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Valeur liquidative (en milliers)	1 044 053	966 222	1 107 087	1 871 153	1 398 529	1 411 437 \$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	119 600	126 848	147 593	191 854	171 302	173 304
Ratio des frais de gestion <sup>2)</sup>	0,64 %	0,62 %	0,64 %	0,64 %	0,64 %	0,64 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou absorptions <sup>3)</sup>	0,65 %	0,65 %	0,64 %	0,65 %	0,64 %	0,64 %
Ratio des frais de transaction <sup>4)</sup>	0,03 %	0,03 %	0,04 %	0,05 %	0,07 %	0,06 %
Taux de rotation des titres en portefeuille <sup>5)</sup>	93,36 %	15,16 %	23,71 %	56,49 %	74,59 %	85,37 %
Valeur liquidative par part à la clôture de la période	8,73	7,62	7,50	9,75	8,16	8,14 \$
Cours de clôture	8,65	7,61	7,44	9,75	8,18	8,15 \$

1. Les renseignements sont fournis au 30 juin 2024 et aux 31 décembre des exercices présentés.

2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions de courtage et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant la période. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les renoncations et les absorptions le cas échéant, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de placements et le marketing.

3. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

4. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de la période. En général, les coûts de transaction liés à l'achat ou à la vente des titres à revenu fixe sont intégrés au prix de ces transactions et ils ne sont donc pas inclus dans le ratio des frais de transaction.

5. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique les mouvements du portefeuille de placements du FNB. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. En général, plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus les frais de transaction payables par le FNB sont importants au cours de l'année, et plus la possibilité est grande que l'investisseur touche des gains en capital imposables pendant l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.

## Faits saillants de nature financière (suite)

### Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,55 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Le sous-conseiller est rémunéré à même les frais de gestion pour les services qu'il a fournis, sans autre coût pour le FNB. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente le détail, exprimé en pourcentage, des services obtenus par le FNB du gestionnaire en contrepartie des frais de gestion versés au cours de la période.

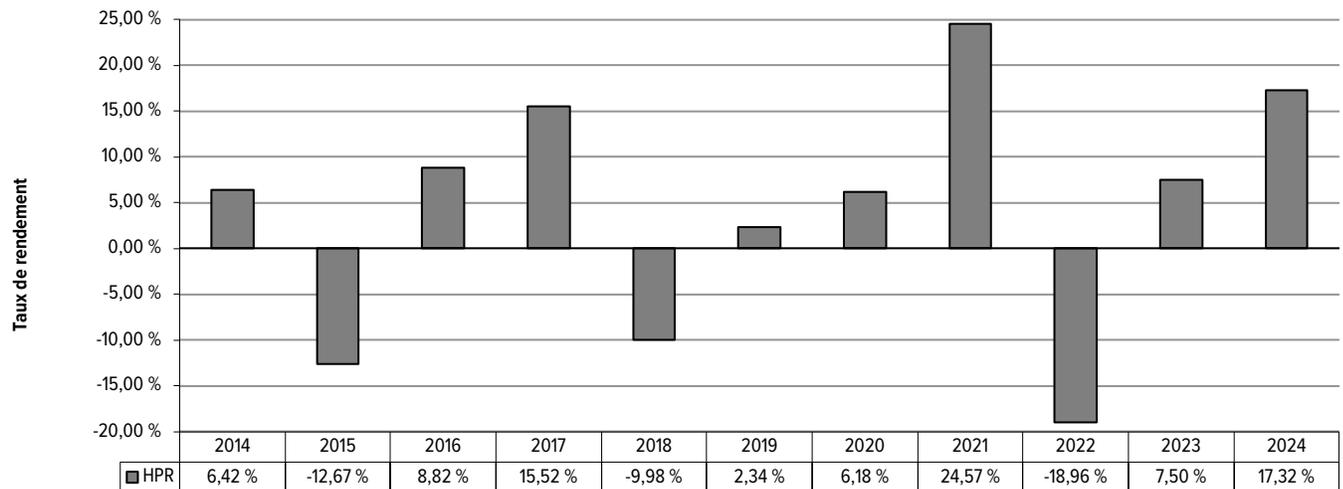
<b>Marketing</b>	<b>Frais de gestion du portefeuille, frais administratifs généraux et profit</b>	<b>Charges du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou prise en charge</b>
8 %	91 %	1 %

## Rendement passé

Des commissions, des frais de gestion et d'autres frais ainsi que des taxes de vente applicables peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement total historique, y compris les changements de valeur unitaire et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n'est assorti d'aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et le rendement passé pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions, le cas échéant, sont réinvesties dans des parts additionnelles du FNB. Si vous détenez ce FNB à l'extérieur d'un régime enregistré, le revenu et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l'impôt, et ce, qu'ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base ajusté des parts que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d'une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

## Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour les périodes indiquées, ainsi que la variation du rendement d'une période à l'autre. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d'un placement à compter du premier jour d'une période donnée jusqu'à la date de clôture de cette période.



Le FNB a commencé ses activités le 22 novembre 2010.

## Sommaire du portefeuille de placements

Au 30 juin 2024

<b>Composition de l'actif</b>	<b>Valeur liquidative</b>	<b>Pourcentage de la valeur liquidative du FNB</b>
Titres privilégiés canadiens	940 788 160 \$	90,11 %
Titres à revenu fixe canadiens	98 726 389	9,46 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 608 807	0,73 %
Autres actifs, moins les passifs	(3 070 306)	-0,30 %
	<b>1 044 053 050 \$</b>	<b>100,00 %</b>

<b>Composition des secteurs</b>	<b>Valeur liquidative</b>	<b>Pourcentage de la valeur liquidative du FNB</b>
Services financiers	494 908 324 \$	47,40 %
Énergie	251 386 916	24,08 %
Services publics	123 500 801	11,83 %
Obligations de sociétés	98 726 389	9,46 %
Services de communication	70 959 687	6,80 %
Produits de consommation courante	32 432	0,00 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 608 807	0,73 %
Autres actifs, moins les passifs	(3 070 306)	-0,30 %
	<b>1 044 053 050 \$</b>	<b>100,00 %</b>

## Sommaire du portefeuille de placements (suite)

Au 30 juin 2024

<b>25 principaux placements*</b>	<b>Pourcentage de la valeur liquidative du FNB</b>
Enbridge Inc.	9,72 %
La Banque Toronto-Dominion	9,20 %
BCE Inc.	6,80 %
Great-West Lifeco Inc.	6,40 %
Société Financière Manuvie	6,11 %
Banque Royale du Canada	5,69 %
Banque de Montréal	5,61 %
Banque Canadienne Impériale de Commerce	5,16 %
Corporation TC Énergie	5,16 %
Pembina Pipeline Corp.	4,06 %
Brookfield Renewable Power Preferred Equity Inc.	3,75 %
Brookfield Corp.	3,56 %
Corporation financière Power	3,31 %
Canadian Utilities Ltd.	3,21 %
Cenovus Energy Inc.	3,01 %
AltaGas Ltd.	2,64 %
Banque Nationale du Canada	2,12 %
Financière Sun Life Inc.	2,09 %
Fortis Inc.	1,57 %
Intact Corporation Financière	1,46 %
Brookfield Infrastructure Partners L.P.	1,28 %
Fairfax Financial Holdings Ltd.	1,11 %
Emera Inc.	0,83 %
Algonquin Power & Utilities Corp.	0,79 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,73 %

\* Il est à noter que les 25 principaux placements, exclusion faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, représentent le total des instruments de créance de cet émetteur dans le portefeuille du FNB.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des transactions que réalise le FNB. Les états financiers les plus récents peuvent être obtenus gratuitement en composant le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7 ou en consultant notre site Web au [www.globalx.ca](http://www.globalx.ca) ou celui de SEDAR+ au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

## **RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

La responsabilité des états financiers intermédiaires non audités ci-joints du FNB Global X Actif actions privilégiées (auparavant, FNB Horizons Actif actions privilégiées) (le « FNB ») incombe au gestionnaire et fiduciaire du FNB, Global X Investments Canada Inc. (le « gestionnaire »). Ces états ont été dressés conformément aux normes IFRS de comptabilité (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleurs estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire.



Rohit Mehta  
Administrateur  
Global X Investments Canada Inc.



Thomas Park  
Administrateur  
Global X Investments Canada Inc.

## **AVIS AUX PORTEURS DE PARTS**

**Les auditeurs du FNB n'ont pas examiné les présents états financiers.**

Global X Investments Canada Inc., gestionnaire du FNB, nomme un auditeur indépendant qui a pour mission d'effectuer l'audit des états financiers annuels du FNB.

L'auditeur indépendant du FNB n'a pas examiné les présents états financiers intermédiaires conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

**États de la situation financière** (non audité)

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Actifs</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 608 807 \$	6 862 275 \$
Placements (note 6)	1 039 514 549	961 064 878
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	2 903 685	3 254 528
Montants à recevoir se rapportant à des actifs de portefeuille vendus	1 216 954	636 778
Actifs dérivés (note 3)	–	11 780
<b>Total des actifs</b>	<b>1 051 243 995</b>	<b>971 830 239</b>
<b>Passifs</b>		
Frais de gestion à payer (note 9)	519 640	500 971
Frais d'exploitation à payer	8 302	19 857
Montants à payer se rapportant à des titres rachetés	1 309 409	380 859
Montants à payer pour actifs de portefeuille achetés	1 521 600	392 133
Distribution à payer	3 831 994	4 314 529
<b>Total des passifs</b>	<b>7 190 945</b>	<b>5 608 349</b>
<b>Actif net</b>	<b>1 044 053 050 \$</b>	<b>966 221 890 \$</b>
Nombre de parts rachetables en circulation (note 8)	119 599 804	126 847 913
Actif net par part	8,73 \$	7,62 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,



Rohit Mehta  
Administrateur



Thomas Park  
Administrateur

**États du résultat global** (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Produits</b>		
Revenu de dividendes	23 902 722 \$	29 603 040 \$
Revenu d'intérêts à des fins de distribution	3 080 734	3 515 676
Revenu tiré du prêt de titres (note 7)	34 513	26 796
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	(1 312 636)	(14 419 095)
Profit net (perte nette) de change réalisé(e)	230	(2 856)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	141 478 721	(6 948 304)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente de change	450	(373)
	<b>167 184 734</b>	<b>11 774 884</b>
<b>Charges (note 9)</b>		
Frais de gestion	3 166 902	3 361 927
Honoraires d'audit	4 291	8 032
Honoraires du comité d'examen indépendant	373	127
Frais de garde et frais d'évaluation du fonds	124 161	141 403
Honoraires juridiques	275	12 999
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres	30 205	31 774
Frais d'administration	15 743	15 336
Coûts de transaction	168 746	216 537
Autres charges	442	982
	<b>3 511 138</b>	<b>3 789 117</b>
Montants devant être payés par le fonds de placement qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire	(16 829)	(136 870)
	<b>3 494 309</b>	<b>3 652 247</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période</b>	<b>163 690 425 \$</b>	<b>8 122 637 \$</b>
Augmentation (diminution) de l'actif net par part	1,31 \$	0,06 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

**États de l'évolution de la situation financière** (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Actif net à l'ouverture de la période</b>	966 221 890 \$	1 107 086 944 \$
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net</b>	163 690 425	8 122 637
<b>Transactions relatives aux parts rachetables</b>		
Produit tiré de l'émission de titres du fonds de placement	23 466 909	30 337 775
Montants totaux versés lors du rachat de titres du fonds de placement	(84 972 712)	(127 530 915)
Titres émis lors du réinvestissement des distributions	222 185	246 693
Distributions		
À partir du revenu net de placement	(24 575 647)	(30 699 048)
<b>Actif net à la clôture de la période</b>	<b>1 044 053 050 \$</b>	<b>987 564 086 \$</b>

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

**États des flux de trésorerie** (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période	163 690 425 \$	8 122 637 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
(Profit net) perte nette réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	1 312 636	14 419 095
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur les contrats de change à terme	(10 238)	95 120
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	(141 478 721)	6 948 304
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente de change	(175)	(37)
Achat de placements	(937 152 864)	(32 891 920)
Produit de la vente de placements	943 002 161	46 216 831
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	350 843	1 171 634
Charges à payer	7 114	(60 393)
<b>Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'exploitation</b>	<b>29 721 181</b>	<b>44 021 271</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Montant reçu de l'émission de parts	397 424	1 831 207
Montant versé au rachat de parts	(4 536 251)	(11 703 376)
Distributions versées aux porteurs de parts	(24 835 997)	(31 197 660)
<b>Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de financement</b>	<b>(28 974 824)</b>	<b>(41 069 829)</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période</b>	<b>746 357</b>	<b>2 951 442</b>
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	175	37
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période</b>	<b>6 862 275</b>	<b>6 190 592</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>7 608 807 \$</b>	<b>9 142 071 \$</b>
Intérêts reçus, déduction faite des retenues fiscales	2 842 293 \$	3 583 481 \$
Dividendes reçus, déduction faite des retenues fiscales	24 492 006 \$	30 706 869 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

**Tableau des placements** (non audité)

Au 30 juin 2024

Titre	Actions / Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
<b>TITRES PRIVILÉGIÉS CANADIENS (90,11 %)</b>			
<b>Services financiers (47,40 %)</b>			
Banque de Montréal, priv., cat. B, série 29, taux variable, perp.	1 257 225	26 086 445 \$	31 279 758 \$
Banque de Montréal, priv., cat. B, série 31, taux variable, perp.	405 704	8 617 110	9 882 949
Banque de Montréal, priv., cat. B, série 33, taux variable, perp.	317 020	6 664 247	7 576 778
Brookfield Corp., priv., série 13, taux variable, perp.	89 153	1 022 585	997 622
Brookfield Corp., priv., série 17, 4,75 %, perp.	501	10 493	8 883
Brookfield Corp., priv., série 18, 4,75 %, perp.	3 104	66 823	54 227
Brookfield Corp., priv., série 24, taux variable, perp.	300 646	5 111 081	4 927 588
Brookfield Corp., priv., série 26, taux variable, perp.	161 036	2 769 300	2 644 211
Brookfield Corp., priv., série 30, taux variable, perp.	2 022	42 347	42 138
Brookfield Corp., priv., série 32, taux variable, perp.	1 787	38 965	39 922
Brookfield Corp., priv., série 34, taux variable, perp.	484	9 231	9 820
Brookfield Corp., priv., série 46, taux variable, perp.	4 959	93 663	114 057
Brookfield Corp., priv., série 51, 6,45 %, perp.	131 243	1 637 063	1 870 213
Brookfield Corp., priv., cat. A, série 4, taux variable, perp.	101 660	1 228 312	1 139 609
Brookfield Corp., priv., cat. A, série 36, 4,85 %, perp.	86	1 867	1 526
Brookfield Corp., priv., cat. A, série 37, 4,90 %, perp.	23 018	508 652	411 562
Brookfield Corp., priv., cat. A, série 38, taux variable, perp.	399 885	7 768 453	7 405 870
Brookfield Corp., priv., cat. A, série 40, taux variable, perp.	397 070	7 963 532	8 032 726
Brookfield Corp., priv., cat. A, série 42, taux variable, perp.	504 940	9 915 509	9 482 773
Brookfield Office Properties Inc., priv., cat. AAA, série N, taux variable, perp.	143 128	2 287 216	1 613 053
Brookfield Office Properties Inc., priv., cat. AAA, série R, taux variable, perp.	385 271	6 681 657	4 646 368
Banque Canadienne Impériale de Commerce, priv., cat. A, série 39, taux variable, perp.	409 628	8 341 151	10 216 122
Banque Canadienne Impériale de Commerce, priv., cat. A, série 41, taux variable, perp.	251 310	5 167 820	6 069 136
Banque Canadienne Impériale de Commerce, priv., cat. A, série 43, taux variable, perp.	1 007 554	21 048 444	24 120 843
Banque Canadienne de l'Ouest, priv., série 5, taux variable, perp.	85 959	1 779 679	2 015 739
Fairfax Financial Holdings Ltd., priv., série C, taux variable, conv., perp.	12 600	263 971	269 010
Fairfax Financial Holdings Ltd., priv., série E, taux variable, perp.	2 000	26 200	34 180
Fairfax Financial Holdings Ltd., priv., série G, taux variable, perp.	82 911	1 351 987	1 458 404
Fairfax Financial Holdings Ltd., priv., série I, taux variable, conv., perp.	418 284	7 120 940	7 654 597
Fairfax Financial Holdings Ltd., priv., série K, 5,00 %, perp.	348	7 283	7 534
Fairfax Financial Holdings Ltd., priv., série M, taux variable, perp.	92 452	2 006 951	2 242 885
Great-West Lifeco Inc., priv., série G, 5,20 %, perp.	603 083	13 559 364	12 266 708
Great-West Lifeco Inc., priv., série H, 4,85 %, perp.	957 219	21 341 933	18 474 327
Great-West Lifeco Inc., priv., série I, 4,50 %, perp.	380 455	9 122 207	6 863 408
Great-West Lifeco Inc., priv., série L, 5,65 %, perp.	79 610	1 936 427	1 756 197

**Tableau des placements** (non audité) (suite)

Au 30 juin 2024

Titre	Actions / Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Great-West Lifeco Inc., priv., série M, 5,80 %, perp.	486	12 158	11 081
Great-West Lifeco Inc., priv., série N, taux variable, perp.	300 706	4 145 295	4 450 449
Great-West Lifeco Inc., priv., série P, 5,40 %, perp.	347 840	8 408 328	7 374 208
Great-West Lifeco Inc., priv., série Q, 5,15 %, perp.	410 742	9 217 760	8 153 229
Great-West Lifeco Inc., priv., série R, 4,80 %, perp.	94 539	1 987 571	1 763 152
Great-West Lifeco Inc., priv., série S, 5,25 %, perp.	247 634	5 245 203	5 002 207
Great-West Lifeco Inc., priv., série T, 5,15 %, perp.	18 571	360 633	368 820
Great-West Lifeco Inc., priv., série Y, 4,50 %, perp.	7 197	118 377	128 179
Intact Corporation Financière, priv., cat. A, série 3, taux variable, conv., perp.	466 205	9 295 862	9 757 671
Intact Corporation Financière, priv., cat. A, série 5, 5,20 %, perp.	600	13 788	12 870
Intact Corporation Financière, priv., cat. A, série 6, 5,30 %, perp.	90 577	2 085 361	1 979 107
Intact Corporation Financière, priv., cat. A, série 7, taux variable, conv., perp.	220	5 049	5 038
Intact Corporation Financière, priv., cat. A, série 9, 5,40 %, perp.	69 636	1 403 203	1 565 069
Intact Corporation Financière, priv., cat. A, série 11, 5,25 %, perp.	93 664	1 992 933	2 026 889
Banque Laurentienne du Canada, priv., cat. A, série 13, taux variable, perp.	131 061	2 391 941	2 444 288
Société Financière Manuvie, priv., cat. A, série 2, 4,65 %, perp.	404 975	9 098 391	8 006 356
Société Financière Manuvie, priv., cat. A, série 3, 4,50 %, perp.	182 499	4 018 428	3 503 981
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 3, taux variable, conv., perp.	346 905	4 719 931	5 557 418
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 9, taux variable, conv., perp.	1 305	29 503	31 372
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 11, taux variable, perp.	85 443	1 892 911	2 040 379
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 13, taux variable, perp.	44 556	980 431	1 059 542
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 15, taux variable, perp.	559 754	11 372 802	12 348 173
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 17, taux variable, perp.	718 139	14 578 561	15 554 891
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 19, taux variable, perp.	558 669	10 992 207	11 910 823
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 25, taux variable, perp.	1 661	39 476	39 067
Banque Nationale du Canada, priv., série 30, taux variable, perp.	139 143	2 762 959	3 360 303
Banque Nationale du Canada, priv., série 32, taux variable, perp.	429 143	8 272 927	9 505 517
Banque Nationale du Canada, priv., série 38, taux variable, perp.	602	15 176	15 351
Power Corporation du Canada, priv., série A, 5,60 %, perp.	1 928	46 973	41 240
Power Corporation du Canada, priv., série B, 5,35 %, perp.	97 367	2 280 295	1 987 260
Power Corporation du Canada, priv., série C, 5,80 %, perp.	20 257	460 847	453 352
Power Corporation du Canada, priv., série G, 5,60 %, perp.	59 763	1 441 897	1 271 159
Corporation financière Power, priv., série D, 5,50 %, perp.	22 395	535 190	468 279
Corporation financière Power, priv., série E, 5,25 %, perp.	125 962	2 858 706	2 567 106
Corporation financière Power, priv., série F, 5,90 %, perp.	357	8 767	8 100
Corporation financière Power, priv., série H, 5,75 %, perp.	110 334	2 664 388	2 424 038
Corporation financière Power, priv., série K, 4,95 %, perp.	456 948	10 145 580	8 864 791
Corporation financière Power, priv., série L, 5,10 %, perp.	178 133	3 879 377	3 525 252
Corporation financière Power, priv., série O, 5,80 %, perp.	49 306	1 258 759	1 094 100

**Tableau des placements** (non audité) (suite)

Au 30 juin 2024

Titre	Actions / Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Corporation financière Power, priv., série P, taux variable, perp.	394 235	5 846 836	6 098 815
Corporation financière Power, priv., série R, 5,50 %, perp.	246 249	5 979 283	5 220 479
Corporation financière Power, priv., série S, 4,80 %, perp.	126 977	2 688 537	2 398 596
Corporation financière Power, priv., série T, taux variable, perp.	1 631	34 796	36 012
Corporation financière Power, priv., série V, 5,15 %, perp.	93 889	1 950 655	1 861 819
Banque Royale du Canada, priv., série BB, taux variable, perp.	11 084	243 825	278 208
Banque Royale du Canada, priv., série BD, taux variable, perp.	1 061 887	22 789 467	25 718 903
Banque Royale du Canada, priv., série BF, taux variable, perp.	783 643	16 091 785	18 399 938
Financière Sun Life Inc., priv., cat. A, série 3, 4,45 %, perp.	90 296	1 624 195	1 738 198
Financière Sun Life Inc., priv., cat. A, série 4, 4,45 %, perp.	281 528	6 342 416	5 405 338
Financière Sun Life Inc., priv., cat. A, série 5, 4,50 %, perp.	201 440	4 507 625	3 877 720
Financière Sun Life Inc., priv., cat. A, série 8R, taux variable, perp.	173 814	2 545 337	2 996 553
Financière Sun Life Inc., priv., cat. A, série 10R, taux variable, perp.	337 777	6 040 333	6 802 829
La Banque Toronto-Dominion, priv., série 1, taux variable, conv., perp.	742 416	16 089 517	18 226 313
La Banque Toronto-Dominion, priv., série 3, taux variable, perp.	756 375	15 956 283	19 030 395
La Banque Toronto-Dominion, priv., série 5, taux variable, perp.	838 504	17 110 177	20 124 096
La Banque Toronto-Dominion, priv., série 7, taux variable, perp.	851 966	18 504 563	20 702 774
La Banque Toronto-Dominion, priv., série 9, taux variable, perp.	401 680	8 675 698	9 680 488
		475 658 180	494 908 324
<b>Énergie (24,08 %)</b>			
AltaGas Ltd., priv., série A, taux variable, conv., perp.	626 166	10 639 055	11 552 763
AltaGas Ltd., priv., série B, taux variable, conv., perp.	36 288	704 585	762 048
AltaGas Ltd., priv., série G, taux variable, perp.	451 570	9 346 825	10 905 416
Cenovus Energy Inc., priv., série 1, taux variable, perp.	130 727	1 772 144	2 346 550
Cenovus Energy Inc., priv., série 3, taux variable, perp.	282 817	5 657 262	6 784 780
Cenovus Energy Inc., priv., série 5, taux variable, perp.	370 230	7 448 011	8 937 352
Cenovus Energy Inc., priv., série 7, taux variable, perp.	561 049	11 114 011	13 330 524
Enbridge Inc., priv., série A, 5,50 %, perp.	538	12 857	11 432
Enbridge Inc., priv., série B, taux variable, perp.	408 108	6 122 207	7 096 998
Enbridge Inc., priv., série D, taux variable, perp.	183 427	3 166 179	3 208 138
Enbridge Inc., priv., série F, taux variable, perp.	78 527	1 421 258	1 413 486
Enbridge Inc., priv., série H, 4,00 %, perp.	4 000	73 920	76 000
Enbridge Inc., priv., série L, taux variable, perp.	238	6 558	6 740
Enbridge Inc., priv., série P, taux variable, perp.	65 656	1 123 417	1 224 484
Enbridge Inc., priv., série R, taux variable, perp.	792 968	13 572 815	15 264 634
Enbridge Inc., priv., série 3, taux variable, perp.	1 419 484	23 467 906	25 110 672
Enbridge Inc., priv., série 7, taux variable, perp.	4 211	75 268	79 672
Enbridge Inc., priv., série 9, taux variable, perp.	293 508	5 044 227	5 280 209
Enbridge Inc., priv., série 11, taux variable, perp.	877 725	15 273 990	15 439 183

**Tableau des placements** (non audité) (suite)

Au 30 juin 2024

Titre	Actions / Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Enbridge Inc., priv., série 13, taux variable, perp.	889 693	13 853 353	15 462 864
Enbridge Inc., priv., série 15, taux variable, perp.	631 296	9 823 307	10 851 978
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 1, taux variable, perp.	16 029	321 791	336 609
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 3, taux variable, perp.	7 694	139 670	150 649
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 5, taux variable, perp.	47 027	848 897	1 015 313
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 7, taux variable, perp.	523 890	10 362 280	10 661 162
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 9, taux variable, perp.	844 706	17 858 446	19 766 120
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 15, taux variable, perp.	2 173	40 388	45 155
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 17, taux variable, perp.	42 458	793 514	898 836
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 19, taux variable, perp.	384 938	8 462 428	9 269 307
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 21, taux variable, perp.	10 143	252 855	229 638
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 25, taux variable, perp.	2 441	54 258	57 632
Corporation TC Énergie, priv., série 1, taux variable, conv., perp.	197	3 505	3 223
Corporation TC Énergie, priv., série 3, taux variable, conv., perp.	401 415	4 957 659	5 350 862
Corporation TC Énergie, priv., série 5, taux variable, conv., perp.	734 603	10 198 928	9 909 794
Corporation TC Énergie, priv., série 7, taux variable, conv., perp.	545 966	9 972 012	10 619 039
Corporation TC Énergie, priv., série 9, taux variable, perp.	770 194	13 806 844	14 071 444
Corporation TC Énergie, priv., série 11, taux variable, perp.	722 807	14 062 619	13 856 210
		231 855 249	251 386 916
<b>Services publics (11,83 %)</b>			
Algonquin Power & Utilities Corp., priv., série A, taux variable, conv., perp.	118	2 575	2 536
Algonquin Power & Utilities Corp., priv., série D, taux variable, perp.	39 612	796 183	883 348
Brookfield Infrastructure Partners L.P., priv., cat. A, série 1, taux variable, perp.	533 531	10 712 030	11 684 329
Brookfield Infrastructure Partners L.P., priv., cat. A, série 3, taux variable, perp.	17 224	378 522	417 337
Brookfield Infrastructure Partners L.P., priv., cat. A, série 9, taux variable, perp.	1 696	32 137	37 702
Brookfield Infrastructure Partners L.P., priv., cat. A, série 11*, taux variable, perp.	59 535	1 448 024	1 238 328
Brookfield Renewable Partners L.P., priv., cat. A, série 7, taux variable, perp.	85 093	1 838 404	2 066 058
Brookfield Renewable Partners L.P., priv., cat. A, série 18, 5,50 %, perp.	6 899	105 044	127 804
Brookfield Renewable Power Preferred Equity Inc., priv., cat. A, série 1, taux variable, conv., perp.	882 513	15 799 424	15 408 677
Brookfield Renewable Power Preferred Equity Inc., priv., cat. A, série 2, taux variable, conv., perp.	143 013	2 698 258	2 574 234
Brookfield Renewable Power Preferred Equity Inc., priv., cat. A, série 3, taux variable, conv., perp.	624 547	12 227 117	13 009 314
Brookfield Renewable Power Preferred Equity Inc., priv., cat. A, série 6, 5,00 %, perp.	446 405	9 462 052	7 990 649
Canadian Utilities Ltd., priv., série Y, taux variable, perp.	325 429	6 459 704	6 547 631

**Tableau des placements** (non audité) (suite)

Au 30 juin 2024

Titre	Actions / Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Canadian Utilities Ltd., priv., série AA, 4,90 %, perp.	290 272	6 625 668	5 538 390
Canadian Utilities Ltd., priv., série BB, 4,90 %, perp.	244 680	5 491 837	4 697 856
Canadian Utilities Ltd., priv., série CC, 4,50 %, perp.	165 507	3 730 288	2 937 749
Canadian Utilities Ltd., priv., série DD, 4,50 %, perp.	560 150	11 604 703	9 900 651
Canadian Utilities Ltd., priv., série EE, 5,25 %, perp.	2 214	53 019	44 833
Canadian Utilities Ltd., priv., série FF, taux variable, perp.	22 969	483 597	540 920
Canadian Utilities Ltd., priv., série HH, 4,75 %, perp.	178 934	3 375 982	3 369 327
Capital Power Corp., priv., série 1, taux variable, conv., perp.	58 206	796 316	850 099
Capital Power Corp., priv., série 3, taux variable, conv., perp.	4 000	89 400	92 240
CU Inc., priv., série 1, 4,60 %, perp.	265 036	5 622 848	4 667 284
Emera Inc., priv., série A, taux variable, conv., perp.	280 259	4 383 234	4 175 859
Emera Inc., priv., série C, taux variable, conv., perp.	169	3 441	3 650
Emera Inc., priv., série F, taux variable, perp.	151 102	2 970 284	2 843 740
Emera Inc., priv., série J, taux variable, perp.	74 742	1 292 657	1 563 603
Emera Inc., priv., série L, 4,60 %, perp.	2 937	72 876	52 602
Fortis Inc., priv., série G, taux variable, perp.	212	4 083	4 539
Fortis Inc., priv., série H, 4,25 %, perp.	14 454	229 881	219 701
Fortis Inc., priv., série K, taux variable, perp.	3 030	55 059	59 358
Fortis Inc., priv., série M, taux variable, perp.	812 919	16 412 589	16 120 184
TransAlta Corp., priv., série C, taux variable, conv., perp.	189 934	2 964 285	3 494 786
TransAlta Corp., priv., série E, 5,00 %, perp.	261	4 465	5 577
TransAlta Corp., priv., série G, taux variable, perp.	14 495	267 509	329 906
		128 493 495	123 500 801
<b>Services de communication (6,80 %)</b>			
BCE Inc., priv., série R, taux variable, perp.	397 995	6 834 146	6 268 421
BCE Inc., priv., série Y, taux variable, perp.	118 946	2 273 968	2 004 240
BCE Inc., priv., série AA, taux variable, perp.	481 886	8 176 418	8 061 953
BCE Inc., priv., série AB, taux variable, perp.	440	8 241	7 581
BCE Inc., priv., série AC, taux variable, perp.	106	1 960	1 829
BCE Inc., priv., série AD, taux variable, perp.	291 837	5 086 338	4 967 066
BCE Inc., priv., série AE, taux variable, perp.	19 478	353 653	335 022
BCE Inc., priv., série AF, taux variable, perp.	472 699	8 065 089	7 846 803
BCE Inc., priv., série AG, taux variable, perp.	473 378	7 531 916	7 332 625
BCE Inc., priv., série AI, taux variable, perp.	916 582	14 509 531	14 207 021
BCE Inc., priv., série AK, taux variable, conv., perp.	528 248	7 722 074	8 002 957
BCE Inc., priv., série AL, taux variable, perp.	4 000	68 000	65 600
BCE Inc., priv., série AM, taux variable, perp.	748 647	11 502 369	11 858 569
		72 133 703	70 959 687

**Tableau des placements** (non audité) (suite)

Au 30 juin 2024

Titre	Actions / Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
<b>Produits de consommation courante (0,00 %)</b>			
George Weston Ltd., priv., série IV, 5,20 %, perp.	228	5 550	4 713
George Weston Ltd., priv., série V, 4,75 %, perp.	1 316	24 307	24 675
Les Compagnies Loblaw Ltd., priv., série B, 5,30 %, perp.	139	3 485	3 044
		33 342	32 432
<b>TOTAL DES TITRES PRIVILÉGIÉS CANADIENS</b>		<b>908 173 969</b>	<b>940 788 160</b>
<b>TITRES À REVENU FIXE CANADIENS (9,46 %)</b>			
<b>Obligations de sociétés (9,46 %)</b>			
Algonquin Power & Utilities Corp., remb. par ant., 5,25 %, 2082-01-18	8 196 000	8 167 650	7 422 554
AltaGas Ltd., taux variable, remb. par ant., 5,25 %, 2082-01-11	4 940 000	4 940 000	4 358 254
Banque de Montréal, taux variable, perp., 7,37 %, 2027-11-26	2 104 000	2 130 035	2 151 323
Banque de Montréal, taux variable, perp., 7,06 %, 2028-04-26	7 368 000	7 368 000	7 466 274
La Banque de Nouvelle-Écosse, série 1, taux variable, remb. par ant., 3,70 %, 2081-07-27	4 090 000	3 227 140	3 356 326
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable, remb. par ant., 7,02 %, 2082-07-27	1 486 000	1 486 000	1 496 712
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, perp., 7,37 %, 2027-09-28	4 850 000	4 850 000	4 935 743
Banque Canadienne Impériale de Commerce, série 57, taux variable, perp., 7,34 %, 2029-03-12	4 645 000	4 645 000	4 736 191
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 4,00 %, 2082-01-28	200 000	185 000	175 903
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 7,15 %, 2082-07-28	3 600 000	3 593 268	3 634 910
Banque Canadienne de l'Ouest, série 1, taux variable, remb. par ant., 6,00 %, 2081-04-30	1 730 000	1 500 775	1 714 822
Capital Power Corp., obligations convertibles, taux variable, remb. par ant., 8,13 %, 2054-06-05	2 452 000	2 452 000	2 502 001
Capital Power Corp., taux variable, remb. par ant., 7,95 %, 2082-09-09	1 435 000	1 435 000	1 471 957
Enbridge Inc., obligations convertibles, taux variable, remb. par ant., 8,75 %, 2084-01-15	860 000	860 000	962 231
Gibson Energy Inc., obligations convertibles, série 20-A, taux variable, remb. par ant., 5,25 %, 2080-12-22	3 584 000	3 629 920	3 300 667
Gibson Energy Inc., taux variable, remb. par ant., 8,70 %, 2083-07-12	799 000	799 000	846 819
Inter Pipeline Ltd., série 19-A, taux variable, remb. par ant., 6,88 %, 2079-03-26	7 014 000	7 069 593	6 948 523
Keyera Corp., obligations convertibles, taux variable, remb. par ant., 6,88 %, 2079-06-13	1 425 000	1 425 000	1 427 086
Société Financière Manuvie, série 1, taux variable, remb. par ant., 3,38 %, 2081-06-19	4 440 000	3 174 600	3 715 541

**Tableau des placements** (non audité) (suite)

Au 30 juin 2024

Titre	Actions / Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Banque Nationale du Canada, série 1, taux variable, remb. par ant., 4,30 %, 2080-11-15	1 275 000	1 266 075	1 234 523
Banque Nationale du Canada, taux variable, remb. par ant., 4,05 %, 2081-08-15	3 230 000	2 476 725	2 707 379
Banque Nationale du Canada, taux variable, remb. par ant., 7,50 %, 2082-11-16	5 222 000	5 222 000	5 318 665
Rogers Communications Inc., taux variable, remb. par ant., 5,00 %, 2081-12-17	2 562 000	2 562 000	2 482 066
Banque Royale du Canada, série BT, taux variable, perp., 4,20 %, 2027-02-24	14 865 000	14 598 288	12 442 436
Banque Royale du Canada, taux variable, perp., 7,41 %, 2029-01-25	2 567 000	2 567 000	2 643 897
Financière Sun Life Inc., série 21-1, taux variable, remb. par ant., 3,60 %, 2081-06-30	1 135 000	824 294	948 686
La Banque Toronto-Dominion, série 27, taux variable, perp., 5,75 %, 2027-10-01	6 691 000	6 204 592	6 212 861
La Banque Toronto-Dominion, série 28, taux variable, perp., 7,23 %, 2027-10-01	2 077 000	2 077 000	2 112 039
		<u>100 735 955</u>	<u>98 726 389</u>
<b>TOTAL DES TITRES À REVENU FIXE CANADIENS</b>		<b>100 735 955</b>	<b>98 726 389</b>
Coûts de transaction		<u>(28 597)</u>	
<b>TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (99,57 %)</b>		<b>1 008 881 327 \$</b>	<b>1 039 514 549 \$</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (0,73 %)</b>			7 608 807
<b>Autres actifs, moins les passifs (-0,30 %)</b>			(3 070 306)
<b>ACTIF NET (100,00 %)</b>			<b>1 044 053 050 \$</b>

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité)

30 juin 2024

**1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE**

Le FNB Global X Actif actions privilégiées (auparavant, FNB Horizons Actif actions privilégiées) (« HPR » ou le « FNB ») est une fiducie d'investissement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario, en vertu d'une déclaration de fiducie, qui a commencé ses activités le 22 novembre 2010. L'adresse du siège social du FNB est la suivante : a/s Global X Investments Canada Inc., 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7.

Les parts de catégorie E (« catégorie E ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole HPR. Un investisseur ne pourra acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

L'objectif de placement de HPR est de procurer un revenu de dividendes et de préserver le capital en investissant principalement dans des actions privilégiées (y compris des titres convertibles en actions privilégiées) de sociétés canadiennes. HPR peut également investir dans des actions privilégiées de sociétés situées aux États-Unis, des titres de créance (y compris des billets avec remboursement de capital à recours limité (les « billets RCRL »), tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB) d'émetteurs canadiens et américains, d'autres titres générant un revenu, ainsi que des titres de capitaux propres canadiens et des fonds inscrits en bourse, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB.

Global X Investments Canada Inc. est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB (« Global X », le « gestionnaire » ou le « gestionnaire de placements »). Le gestionnaire de placements est chargé de mettre en œuvre les stratégies de placement du FNB et de retenir les services de Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « sous-conseiller ») en qualité de sous-conseiller du FNB.

**2. BASE D'ÉTABLISSEMENT*****i) Déclaration de conformité***

Les états financiers ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 9 août 2024.

***ii) Base d'évaluation***

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

***iii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation***

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB.

## Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2024

### 3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

#### a) Instruments financiers

##### *i) Comptabilisation, évaluation initiale et classement*

Le FNB est assujéti à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 ») pour le classement et l'évaluation d'instruments financiers, y compris la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Aux termes de l'IFRS 9, les actifs financiers doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle d'affaires du FNB ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Elle prévoit trois catégories de classement principales pour les actifs financiers : évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. L'IFRS 9 exige que le classement des instruments de créance, le cas échéant, repose uniquement sur les remboursements de principal et les versements d'intérêts ainsi que sur le critère du modèle économique.

Les actifs financiers et les passifs financiers du FNB sont gérés, et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres d'emprunt du FNB, le cas échéant, correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de recouvrement ni détenus aux fins de recouvrement et de vente selon le modèle économique de l'IFRS 9.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-après) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans les états du résultat global. Les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- actifs financiers obligatoirement classés à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance, investissements en titres de capitaux propres et instruments financiers dérivés;
- actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier;
- passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : instruments financiers dérivés et titres vendus à découvert, le cas échéant;
- passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier.

##### *ii) Évaluation de la juste valeur*

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable pendant lequel des séances sont tenues à la TSX (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors cote ou par un courtier en valeurs mobilières

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2024

reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 6.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les porteurs de parts.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

**iii) Compensation**

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés pour leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

**iv) Instruments spécifiques****Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie en dépôt et des billets à court terme portant intérêt dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

**Contrats de change à terme**

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change à terme correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans les états de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés aux états du résultat global. Lorsqu'un contrat de change à terme est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global au poste « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés ». La valeur des contrats de change à terme en dollars canadiens est déterminée à l'aide des cours de change à terme établis par un fournisseur de services indépendant.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2024

**Parts rachetables**

Les parts rachetables sont calculées à la valeur actualisée du prix de rachat et sont considérées comme étant la valeur résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Elles sont classées à titre de passifs financiers en raison des exigences du FNB visant à distribuer le revenu net et les gains en capital aux porteurs de parts.

**b) Revenu de placement**

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans les états du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans les états du résultat global comme le profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, comme la variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés, et comme le revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres aux états du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 7).

Si le FNB est assujéti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés pour leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans les états du résultat global.

**c) Devises**

Les transactions menées en devises sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de la période. Les profits et pertes de change sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » aux états du résultat global.

**d) Coût**

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

**e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part**

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par part présentée aux états du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation divisée par le nombre moyen pondéré de parts du FNB qui sont en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2024

**f) Transactions des porteurs de parts**

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative du FNB par le nombre total de parts du FNB en circulation à la date d'évaluation applicable. Les montants reçus à l'émission de parts et les montants payés au rachat de parts sont inclus dans les états de l'évolution de la situation financière. Les ordres de souscription ou de rachat ne sont autorisés que pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB.

**g) Montants à recevoir (payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)**

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

**h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part**

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de chaque catégorie de parts du FNB est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation que compte le FNB à la date d'évaluation.

**i) Coûts de transaction**

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers et les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses, ainsi que les droits et taxes de transfert applicables. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans les états du résultat global.

**j) Modifications de méthodes comptables**

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le FNB a adopté *Informations à fournir sur les méthodes comptables (modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2)*. Bien que les modifications n'aient pas entraîné de changements de méthodes comptables en soi, elles ont eu une incidence sur les informations sur les méthodes comptables à fournir dans les états financiers.

Les modifications exigent la présentation d'informations « significatives » sur les méthodes comptables plutôt que la présentation d'informations sur les principales méthodes comptables. Les modifications fournissent également des directives quant à l'application du concept d'importance relative aux informations à fournir sur les méthodes comptables, dans le but d'aider les entités à fournir des informations utiles sur les méthodes comptables qui leur sont propres et qui aideront les utilisateurs à comprendre les autres informations dans les états financiers.

Conformément aux modifications, le gestionnaire a revu les méthodes comptables et a mis à jour, dans certains cas, les informations fournies à la note 3.

**4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS**

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

## Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2024

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

### 5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus pour une analyse complète des risques liés à un placement dans les parts du FNB. Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB, de même qu'une analyse, figurent ci-après.

#### a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables, tout en optimisant les rendements.

##### i) *Risque de change*

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB, soit le dollar canadien, fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient. Le FNB peut réduire son exposition au risque de change au moyen d'ententes relatives à des instruments dérivés tels que des contrats de change à terme ou standardisés. Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, le FNB n'avait pas d'exposition nette importante aux devises en raison de ses stratégies de couverture.

##### ii) *Risque de taux d'intérêt*

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minimale aux fluctuations des taux d'intérêt, puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et qu'ils sont de courte durée.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2024

Le tableau suivant résume l'exposition du FNB au risque de taux d'intérêt, y compris les actifs du FNB classés selon la période à courir jusqu'à l'échéance :

Placements	Inférieur à 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Ne portant pas intérêt	Total
Au	(en milliers de dollars)					
30 juin 2024	7 062	–	–	100 201	942 208	1 049 471
31 décembre 2023	6 273	–	–	90 287	874 021	970 581

Au 30 juin 2024, l'actif net du FNB exposé au risque de taux d'intérêt était de 100,5 % (100,5 % au 31 décembre 2023). Au 30 juin 2024, le montant par lequel l'actif net du FNB aurait augmenté ou diminué si les taux d'intérêt en vigueur sur le marché avaient augmenté ou diminué de 1 %, en présumant un déplacement parallèle de la courbe de rendement, toutes autres variables demeurant constantes par ailleurs, était de 44 406 567 \$ (42 899 673 \$ au 31 décembre 2023). La sensibilité du FNB aux taux d'intérêt a été déterminée en fonction de la duration pondérée des placements en portefeuille. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée.

**iii) Autre risque lié au marché**

L'autre risque lié au marché est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire a mis en place des contrôles de gestion du risque à l'interne au FNB, lesquels visent à limiter la perte relative à ses activités de négociation.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % d'un indice boursier général, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Indice comparatif	30 juin 2024	31 décembre 2023
Indice d'actions privilégiées S&P/TSX <sup>MC</sup>	10 200 273 \$	9 432 958 \$

**b) Risque de crédit**

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs. À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable des actifs financiers pertinents présentée dans les états de la situation financière. La politique du FNB à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties qui respectent les normes de crédit présentées dans le prospectus du FNB et, au besoin, en recevant des garanties acceptables.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2024

**Analyse de la qualité du crédit**

L'exposition du FNB au risque de crédit selon une notation désignée du portefeuille investi attribuée au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 était la suivante :

Titres privilégiés canadiens par cote de crédit	Pourcentage de la valeur liquidative (%)	
	30 juin 2024	31 décembre 2023
P-2 - Deuxième cote de solvabilité	64,7 %	54,2 %
P-3 - Troisième cote de solvabilité	24,6 %	35,1 %
<b>Total</b>	<b>89,3 %</b>	<b>89,3 %</b>

Titres privilégiés américains par cote de crédit	Pourcentage de la valeur liquidative (%)	
	30 juin 2024	31 décembre 2023
AAA	0,7 %	0,6 %
A	0,1 %	0,1 %
BBB	3,3 %	2,9 %
BB	7,1 %	7,6 %
<b>Total</b>	<b>11,2 %</b>	<b>11,2 %</b>

La notation désignée a été obtenue auprès de Standard & Poor's, de Moody's et (ou) de Dominion Bond Rating Service. Lorsque plus d'une cote de crédit a été attribuée à un même titre, la cote la plus basse a été retenue. Le risque de crédit est géré en traitant avec des contreparties que le FNB estime solvables et en surveillant régulièrement l'exposition aux risques. Au 30 juin 2024, le risque maximal auquel le FNB était exposé eu égard à un émetteur correspondait à 9,7 % (9,5 % au 31 décembre 2023) de son actif net.

**c) Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode du gestionnaire de placements en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB dispose toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, y compris les rachats d'actions estimés, et ce, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. En général, les passifs du FNB sont exigibles dans les 90 jours. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2024

**6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR**

Le FNB présente ci-après un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui sont évalués selon des données non observables de marché importantes.

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur en date du 30 juin 2024 et du 31 décembre 2023 :

	30 juin 2024			31 décembre 2023		
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
<b>Actifs financiers</b>						
Obligations	–	98 726 389	–	–	89 052 112	–
Actions	940 788 160	–	–	872 012 766	–	–
Contrats de change à terme	–	–	–	–	11 780	–
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>940 788 160</b>	<b>98 726 389</b>	<b>–</b>	<b>872 012 766</b>	<b>89 063 892</b>	<b>–</b>
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Actifs et passifs financiers, montant net</b>	<b>940 788 160</b>	<b>98 726 389</b>	<b>–</b>	<b>872 012 766</b>	<b>89 063 892</b>	<b>–</b>

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours de la période ou de l'exercice présenté. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'ont été classés dans le niveau 3 pour la période close le 30 juin 2024 et l'exercice clos le 31 décembre 2023.

**7. PRÊT DE TITRES**

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »). Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres empruntés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de la période est indiqué dans les états du résultat global du FNB.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2024

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, la valeur totale des titres prêtés et des garanties reçues à la clôture des marchés s'établissait comme suit :

Au	Titres prêtés	Garanties reçues
30 juin 2024	15 752 176 \$	16 551 621 \$
31 décembre 2023	9 790 080 \$	10 396 995 \$

Les garanties peuvent inclure, sans s'y limiter, de la trésorerie et des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; par le gouvernement des États-Unis ou ses organismes; par certains États souverains; par des organismes supranationaux autorisés; et des emprunts à court terme d'institutions financières canadiennes, pour autant que, dans chaque cas, les titres de créance aient une notation désignée comme il est défini par le Règlement 81-102.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du revenu tiré du prêt de titres, tel qu'il est présenté dans les états du résultat global pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023. Il indique le montant brut du revenu tiré du prêt de titres provenant des opérations de prêt de titres du FNB, moins les retenues fiscales et les montants gagnés par les parties ayant le droit de recevoir un paiement provenant du montant brut dans le cadre d'une convention de prêt de titres.

Pour les périodes closes les	30 juin 2024		30 juin 2023	
	Montant	Pourcentage du revenu brut	Montant	Pourcentage du revenu brut
Revenu brut tiré du prêt de titres	58 240 \$		54 024 \$	
Retenues fiscales	(732)	1,26 %	(9 370)	17,34 %
Honoraires du mandataire d'opérations de prêts :				
Banque Canadienne Impériale de Commerce	(22 995)	39,48 %	(17 858)	33,06 %
<b>Revenu net tiré du prêt de titres versé au FNB</b>	<b>34 513 \$</b>	<b>59,26 %</b>	<b>26 796 \$</b>	<b>49,60 %</b>

**8. PARTS RACHETABLES**

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de catégorie E rachetables et transférables, lesquelles parts représentent chacune une participation indivise et égale dans l'actif net du FNB. Chaque part habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des porteurs de parts. Chaque part confère une participation égale, avec toutes les autres parts, à tous les paiements faits aux porteurs de parts, autres que les distributions des frais de gestion, qu'il s'agisse de distributions de revenu ou de distributions de capital et, au moment de la liquidation, une participation égale au reliquat de l'actif net du FNB après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux parts de cette catégorie du FNB. Toutes les parts seront entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents, et ne seront pas assujetties à de futures évaluations, lorsqu'elles auront été émises, et elles ne pourront être cédées, sauf par application de la loi.

Les parts rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat et elles sont classées à titre de passif en raison de l'obligation du FNB de distribuer son revenu net et ses gains en capital aux porteurs de parts. Les objectifs du FNB en matière de gestion des parts rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. Le risque de liquidité du FNB attribuable aux parts rachetables est décrit à la note 5.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2024

Pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB, les porteurs de parts du FNB peuvent i) racheter des parts du FNB au comptant, à un prix par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts du FNB à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, lorsque le nombre de parts faisant l'objet du rachat ne correspond pas à un nombre prescrit de parts ou à un multiple de celui-ci; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit de parts ou un multiple du nombre prescrit de parts du FNB au comptant pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts.

Des parts du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par titre, laquelle est fixée chaque jour ouvrable à 16 h (heure de l'Est). Les ordres d'achat ou de rachat doivent respecter une heure limite, soit 9 h 30 (heure de l'Est).

Le FNB doit distribuer tout bénéfice net et tout gain en capital qu'il a réalisé au cours de la période. Le bénéfice réalisé par le FNB est distribué aux porteurs de parts au moins une fois par année, au besoin, et ces distributions sont soit versées en trésorerie, soit réinvesties par les porteurs de parts dans des parts additionnelles du FNB. Les gains en capital réalisés nets, le cas échéant, sont habituellement distribués aux porteurs de parts en décembre de chaque année. Les distributions annuelles des gains en capital ne sont pas versées en trésorerie, mais sont plutôt réinvesties et comptabilisées à titre de distributions imposables et utilisées afin d'augmenter le prix de base rajusté de chaque porteur de parts du FNB. Les distributions versées aux détenteurs de parts rachetables sont constatées dans les états de l'évolution de la situation financière.

Veuillez consulter le plus récent prospectus du FNB pour obtenir une description complète des caractéristiques de souscription et de rachat des parts du FNB.

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions ou du réinvestissement des distributions, le nombre de parts rachetées, le nombre total et le nombre moyen de parts en circulation se présentent comme suit :

Période	Parts en circulation à l'ouverture	Parts émises	Parts rachetées	Parts en circulation à la clôture	Nombre moyen de parts en circulation
2024	126 847 913	2 901 891	(10 150 000)	119 599 804	124 522 137
2023	147 593 415	3 872 273	(17 000 000)	134 465 688	145 173 228

**9. CHARGES**

**Frais de gestion**

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2024

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,55 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu. Le sous-conseiller est rémunéré à même les frais de gestion pour les services qu'il a fournis, sans autre coût pour le FNB. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

**Autres charges**

À moins que le gestionnaire n'y renonce ou ne les rembourse, le FNB paie l'ensemble de ses charges d'exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts associés à l'évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l'envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d'inscription à la cote d'une bourse et les frais annuels connexes, les droits de licence relatifs à un indice (le cas échéant), les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l'intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les coûts associés au comité d'examen indépendant, l'impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, les retenues fiscales ainsi que les honoraires payables à des fournisseurs de services dans le cadre de questions de conformité réglementaire et de fiscalité dans les territoires étrangers.

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

**10. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES**

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire, le cas échéant, pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 sont les suivants :

Période close le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
30 juin 2024	58 984 \$	10 454 \$	néant \$
30 juin 2023	88 925 \$	9 314 \$	néant \$

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 9 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 figurent aux états de la situation financière.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2024

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

**11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »), le FNB est considéré comme une fiducie de fonds commun de placement et, par conséquent, n'est pas imposé sur la tranche du résultat fiscal versée ou allouée aux porteurs de parts. En outre, les remboursements d'impôt (fondés sur les rachats et les profits réalisés et latents de l'exercice) peuvent permettre la rétention de certains gains en capital nets dans le FNB sans engendrer d'impôts.

**12. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT**

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être appliquées en réduction du résultat fiscal au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées pendant l'année d'imposition en cours peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Au 31 décembre 2023, le FNB disposait de pertes en capital nettes ou de pertes autres qu'en capital, les pertes autres qu'en capital expirant comme suit :

Pertes en capital nettes	Pertes autres qu'en capital	Année d'expiration des pertes autres qu'en capital
61 252 889 \$	–	–

**13. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS**

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Le tableau ci-après présente les instruments financiers pouvant être admissibles à une telle compensation, si une telle situation se produisait au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023. La colonne intitulée « Incidence nette » indique l'incidence nette sur les états de la situation financière du FNB si tous les montants étaient compensés. Au 30 juin 2024, le FNB n'avait pas d'instruments financiers admissibles à une compensation.

	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs et passifs financiers au 31 décembre 2023						
Actifs dérivés	11 780	–	11 780	–	–	11 780
Passifs dérivés	–	–	–	–	–	–

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2024

**14. PARTICIPATION DANS DES FILIALES, DES ENTITÉS ASSOCIÉES ET DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES**

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB dans le cadre de ses stratégies de placement (le(s) « FNB détenu(s) »). En général, la nature et l'objectif de ces FNB détenus consistent à gérer les actifs pour le compte d'investisseurs tiers conformément à leurs objectifs de placement. Ces FNB sont financés par l'émission de parts aux investisseurs.

Pour déterminer si le FNB exerce un contrôle ou a une influence notable sur un FNB détenu, il évalue ses droits de vote, l'exposition à des rendements variables, et sa capacité d'utiliser ses droits de vote pour influencer sur le montant des rendements. Dans les cas où le FNB exerce un contrôle sur un FNB détenu, il est considéré comme une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* et il comptabilise par conséquent les placements qu'il contrôle à la juste valeur par le biais du résultat net. Le but principal du FNB est défini par ses objectifs de placement et celui-ci a recours à ses stratégies de placement telles qu'elles sont définies dans son prospectus pour atteindre ces objectifs. Le FNB mesure et évalue à la juste valeur la performance de tout FNB détenu.

Les FNB détenus sur lesquels le FNB exerce un contrôle ou a une influence notable sont classés comme filiales ou entités associées, respectivement. Tout autre FNB détenu est classé comme entité structurée non consolidée. Les FNB détenus peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe ou des gestionnaires tiers.

Les placements dans les FNB détenus sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs de ces FNB détenus. L'exposition maximale aux pertes découlant de participations dans des FNB détenus correspond au total de la juste valeur du placement dans ces FNB détenus à tout moment. La juste valeur des FNB détenus, le cas échéant, est présentée dans les placements dans les états de la situation financière et dans le tableau des placements. Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, le FNB n'avait pas d'exposition à des filiales, des entités associées ou des entités structurées non consolidées.

—  
GLOBAL X INVESTMENTS CANADA INC.  
55, AVENUE UNIVERSITY, BUREAU 800 |  
TORONTO, ON M5J 2H7

—  
1-866-641-5739 OU  
416-933-5745  
INFO@GLOBALX.CA

**GLOBAL X**  
par Mirae Asset